



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Grenoble le **06 AOUT 2021**

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration
Bureau de la vie démocratique
Section Élections

Arrêté n° 38-21-0806-0004 du 06 AOUT 2021
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune de Noyarey

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2019-06-28-001 du 28 juin 2019 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Noyarey ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de modifier la localisation des deux bureaux de vote ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Noyarey sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Noyarey sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire générale adjointe


Juliette BEREGI

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p>Bureau de vote n°1 : <i>(centralisateur)</i> SALLE POLY'SONS 321 ROUTE DE LA VANNE</p>	<p>AVENUE SAINT-JEAN (du numéro 1201 à fin de la voie) - BEC DE L'ARGENTIER – CHEMIN BLANCHARD – CHEMIN BOSSU – CHEMIN DES COMMUNAUX (du numéro 0 à 800) – CHEMIN DES NOYERS – CHEMIN DU POYET – CHEMIN DU SOUILLET - CHEMIN HEBERT – EZY – LE CLOS DES NOYERS – LE HAUT DU RUISSET – LE POYET – LE RUISSET - LES FEES – LES VEILLERES – LOT LE VIEUX PRESSEUR - LOT LES TILLEULS – PLACE VICTOR JAT – RESIDENCE LE VIEUX PRESSEUR – ROUTE DE LA VANNE (numéros impairs) – ROUTE DES BEALIERES – ROUTE D'EZY – ROUTE DU RUISSET – RUE ABBE CUCHET – RUE DE L'EGLISE – RUE DE L'EYRARD – RUE DU 19 MARS 1962 – RUE DU 8 MAI 1945 – RUE DU MAUPAS – RUE DU PAILLER – RUE FRANCOIS JORQUERA – RUE LEON PORTE – IMPASSE LEON ODDOS – TRUCHERELLE</p>
<p>Bureau de vote n°2 : SALLE POLY'SONS 321 ROUTE DE LA VANNE</p>	<p>AVENUE SAINT-JEAN (du numéro 0 à 1200) – CHEMIN DE CHAULNES – CHEMIN DE GALLE – CHEMIN DE LA SOURCE – CHEMIN DE LA VIGNE – CHEMIN DE L'ILE DALMAS – CHEMIN DE L'ORPHELINAT – CHEMIN DE PRA PARIS – CHEMIN DES BAUCHES – CHEMIN DES COMMUNAUX (du numéro 801 à fin de la voie)- CHEMIN DES MURES – CHEMIN DU DIDAY – CHEMIN DU MENEY – CHEMIN DU MOULIN – CHEMIN DES MOIROT – DOMAINE DU MANOIR – IMPASSE DES GLAIRONS – LE GRAND PRE – LES GRANDES ILES – LES MOIRONDS – LIEUR-DIT GELINOT – LOT LE SOCRATE – LOT LES JARDINS DE NOYAREY – LOT LES VIGNES – QUARTIER ST JEAN DALMAS – ROUTE DE LA VANNE (numéros pairs) – RUE DE LA FONTAINÉ DU MERLE</p>

